

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2023

Convocations adressées le : jeudi 23 mars 2023
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2
Nombre de pouvoirs attribués : 0
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 08
Nombre de titulaires en exercice : 13

Titulaires présents :

Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU .

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Michel PADONOU

Suppléants sans voix délibérative :

Néant

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

**C2 23/03/10 – MOBILITES DOUCES - CONVENTION ATTRIBUTIVE DE
SUBVENTION POUR LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DU SERVICE
D'AUTOPARTAGE CITIZ POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur Christophe BOULANGER, Président, présente le rapport suivant :

Le service d'autopartage de la métropole tourangelle a été créé en avril 2012 à l'initiative du SITCAT. Opéré par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CITIZ DEVELOPPEMENT, ce service propose aujourd'hui 20 véhicules en autopartage, répartis sur 12 stations.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire et des communes de Vouvray, Vernou-sur-Brenne, et La Ville-aux-Dames.

La Loi d'Orientation des Mobilités lui confie le soin de construire des solutions de mobilités diversifiées à l'échelle de son périmètre, et permet de contribuer au développement des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (autopartage et covoiturage). Conformément au Plan de Déplacements Urbains, le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite inciter à l'usage raisonné de l'automobile en promouvant l'autopartage sur son territoire.

En 2022, le Syndicat des Mobilités de Touraine a ainsi octroyé une subvention de 30 000 € à la SCIC CITIZ Développement pour implanter deux nouvelles stations Citiz Tours et développer une campagne de communication ciblée afin de promouvoir le service. Le bilan de cette convention figure en annexe de la présente délibération.

L'opération ayant permis de développer le service d'autopartage, le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite poursuivre la promotion du service CITIZ sur son territoire.

Au titre de l'année 2023, la SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT, au travers de l'opération « Développement du service d'autopartage CITIZ » a pour objectif de rénover et compléter le réseau de stations et de véhicules CITIZ.

Afin d'accompagner le développement du service d'autopartage CITIZ, il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 30.000 € HT à SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT pour l'année 2023.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,





Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **ACCORDE** le versement d'une subvention à SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT à hauteur de 30.000 € HT pour l'année 2023 ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant dument habilité à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Franck MAZET</p> 	<p>Pour le Président et par délégation,</p> <p>La Directrice,</p>  <p>Laurence MARIN</p> 
--	---